
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 février 2008

Résolution: CE08 0192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention intérimaire à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société dans le parc du Mont-Royal, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'autoriser Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) et M. Michel Thérioux, chef de section-Radiocommunication de la Direction des technologies de l'information du Service des affaires corporatives à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'affecter ces revenus supplémentaires à la protection et à la mise en valeur du mont Royal pour une période initiale de dix ans ou, en cas de renouvellement, pour quinze ans ;
- 4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 5- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le SDCQMVDE à affecter ce montant à la protection et à la mise en valeur du mont Royal ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1070504002

/jl

Claude DAUPHIN

Vice-président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 20 février 2008